

* Le marguillier en charge est celui dont le mandat expire à la fin de l'année en cours. Le ou avant le premier février de l'année qui vient, il est tenu de rendre compte à la Fabrique, des recettes et dépenses de la paroisse ainsi que de son administration des fonds publics pendant l'année se terminant le trente et un décembre. Cette reddition des comptes doit contenir en détails l'actif et le passif de la Fabrique. Le marguillier en charge est tenu également de produire les pièces justificatives de tous les paiements qui ont été effectués durant l'année.

Extrait du **Code des Fabriques**, éd. Wilson et Lafleur, 1953, 320p.

* messe votive: messe non conforme à l'office du jour et qui est choisie pour répondre à une dévotion particulière.

* vicaire forain: prêtre délégué par l'évêque pour remplir à sa place certaines charges dans un quelconque district. Ex.: coordonner et promouvoir l'action pastorale, veiller à ce que les prêtres de son district se réunissent à des dates prévues, assister à des cours, à des séminaires, etc. Il remplissait le rôle assigné aujourd'hui au président de zone.

Photo de Monsieur Joseph Rozon, entrepreneur (1853-1942). On lui doit la construction de la première église.

Le presbytère, placé du côté sud de la chapelle et à une distance d'environ soixante pieds, mesurera trente-six pieds par trente-deux pieds à l'intérieur.

La construction, confiée à l'entrepreneur Joseph Rozon, atteindra le coût total de 13 000,00\$, presbytère et dépendance compris.

Quant à son apparence extérieure, l'église de Saint-Lazare empruntera dans son ensemble le caractère architectural de l'église Saint-Michel-de-Vaudreuil.



Élection des premiers marguilliers

Les premiers marguilliers de la paroisse Saint-Lazare sont élus le 10 décembre 1876, lors d'une convocation à la sacristie de l'église Saint-Michel-de-Vaudreuil. Ce sont:

- . M. Julien Campeau, marguillier en charge* pour l'année 1877;
- . M. Jean-Baptiste Martel, marguillier en charge pour l'année 1878;
- . M. André Girard dit Jolicoeur, marguillier en charge pour l'année 1879.
(voir annexe)

L'élection a lieu sous la présidence de Monsieur le Curé Th. Brassard, de la paroisse de Vaudreuil. Étaient également présents: Messieurs Hilaire Gauthier et Clovis Montpellier, ainsi que M. Antoine Chartier de Lotbinière Harwood, député adjudant général.

Bénédiction de la première église

Le 22 octobre 1877, à neuf heures du matin, on procède à la bénédiction de la nouvelle église de Saint-Lazare, bénédiction faite par le Révérend H. Moreau. Plusieurs paroissiens de l'endroit et des régions environnantes sont présents à la cérémonie. Après la bénédiction, une messe votive* à la Sainte Vierge est chantée solennellement par le Révérend Th. Brassard, vicaire forain* et curé de Vaudreuil.

Règlements concernant la vente des bancs

Le 4 novembre 1877, les marguilliers, sous la présidence de leur nouveau curé, l'abbé Magloire Auclair, procèdent à l'adoption des règlements concernant la concession des bancs dans l'église. Douze clauses y sont insérées, dont celle accordant gratuitement au curé l'usage du premier banc de la grande allée près de la balustrade, du côté de l'Évangile. Un banc est donné à vie à M. Jean-Baptiste Poudrette, dit Lavigne, et à son épouse, en reconnaissance de sa grande générosité à l'égard de la Fabrique. Ce même Monsieur Poudrette devait être élu marguillier le 5 décembre 1877.

On trouvera dans les pages suivantes une biographie de l'abbé Magloire Auclair. Le document déposé aux archives Providence, nous est parvenu grâce à la bienveillance de soeur Jeannine Blais, des soeurs de la Providence.

Essai biographique de M. le curé Magloire Auclair

C'est à Saint-Vincent-de-Paul (Ile Jésus) que revient l'honneur de compter dans ses rangs un homme de grands mérites en la personne de Magloire Auclair. Aujourd'hui, la paroisse de Saint-Lazare-de-Vaudreuil, dont il fut le curé-fondateur, veut lui rendre hommage. Quel geste louable et signifiant de profiter de cet événement pour mettre en lumière, "ce que fut cet homme..."

M. le Curé Auclair était fils de cultivateur. Il est né le 18 septembre 1846 à Saint-Vincent-de-Paul, et a reçu au baptême le nom d'un de ses oncles, Magloire. Son père, Jean-Baptiste, et sa mère, Flavie Gravel, appartenaient à ces deux anciennes familles de la paroisse. Auclair ou Gravel, tous ces ascendants du curé Auclair étaient laboureurs du sol.



Monsieur l'abbé Magloire Auclair, premier curé de Saint-Lazare (1877 à 1880).

Magloire était le treizième d'une famille de quinze, dont sept ont vécu jusqu'à l'âge adulte: deux filles et cinq garçons. Sur ces cinq garçons, deux continuèrent la lignée des "bons habitants": Jean-Baptiste et Joseph. Trois autres firent leurs études: Élie-Julien, qui fut avocat et mourut d'une façon tragique à 26 ans, puis Magloire et Zéphirin qui devinrent prêtres.

En 1856, Magloire suivait son frère Élie-Julien au séminaire de Sainte-Thérèse. Il se distingue, au collège, plutôt par sa vivacité et son bon entrain que par ses succès marquants en classe. Il était trop jeune. À dix-huit ans, il avait fini ses études. Séminariste, il enseigna d'abord au collège Masson à Terrebonne, puis à Montréal.

Le 19 décembre 1869, il était ordonné prêtre à Montréal par Mgr Ignace Bourget, à qui il garda toute sa vie un vrai culte. Il fut vicaire sept ans (1869-1876) à Saint-Cyprien-de-Napierville, chez un curé très distingué, Mgr Morisson. A la mort de ce dernier, il devenait vicaire au Saint-Enfant-Jésus.

Photo du troisième évêque de Montréal, Mgr Edouard-Charles Fabre. Succédant à Mgr Bourget en 1876, il fut nommé archevêque le 7 juillet 1886.



Il ne fut là que quelques mois. Le 13 septembre 1877, Mgr Édouard-C. Fabre lui confiait la fondation de la nouvelle paroisse de Saint-Lazare-de-Vaudreuil. En trois ans, il assura son établissement, construisit l'église et le presbytère, y fit aimer le bon Dieu et s'y fit aimer beaucoup lui-même. Enfin, en 1880, il arrivait comme curé dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, qu'il a tant aimée, où il s'est si généreusement dépensé et qu'il ne devait quitter malade, que pour aller mourir, le 11 décembre 1911, chez son frère, le curé Zéphirin Auclair, à Saint-Polycarpe-de-Soulanges.

En le nommant à Saint-Jean-Baptiste, Mgr Fabre écrivait au curé Auclair:

"J'aurais voulu ne pas vous déranger (à Saint-Lazare) d'ici plusieurs années, mais je me vois poussé par la nécessité de chercher un homme dévoué, qui ait de l'aptitude pour le genre de ministère que j'ai à vous offrir. Vous savez que la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Montréal est dans une vilaine passe... J'ai la conviction qu'en y mettant votre bonne volonté et votre zèle, vous réussirez à mettre cette paroisse dans la bonne voie."

Si bien que fussent les gens, par la force des circonstances, la tâche était en effet rude. D'après un compte rendu, la fabrique de Saint-Jean-Baptiste devait en 1880, en chiffres ronds, 64 000\$...

Le curé Auclair se mit à l'oeuvre avec courage. Jeune, vigoureux et actif, ne redoutant ni le travail ni la peine, il entreprit de persuader ses bons paroissiens qu'avec de l'entente entre eux et en s'imposant quelques sacrifices, ils sortiraient de la "vilaine passe". Affable et insinuant, il s'en allait par les rues, entrait dans chaque maison, causait avec ses gens. Or, il marchait vite et parlait bien! Sa confiance en la Providence se faisait communicative. Sa bonne humeur achevait de gagner les derniers opposants. À l'église, en chaire ou dans les réunions, doué d'un beau talent de la parole, il plaidait sa cause, qui était celle de Dieu. Petit de taille, de figure ouverte et bien vivante, le front déjà chauve, mais très jeune d'aspect avec ses yeux vifs et clairs, il fut bientôt sympathique à tout le monde.

En même temps qu'avec l'aide de ses marguilliers et Syndics, M. le curé Auclair s'occupait de ses affaires de fabrique et de ses constructions à l'église, l'inlassable pasteur assumait pour lui tout seul d'autres besognes. Ce fut au sujet de ses écoles d'abord, puis de sa chapelle du Sacré-Coeur attenante à l'église, et enfin de l'hospice qui porte son nom et a été confié au zèle des bonnes Soeurs de la Providence.

Cependant, ces activités extérieures, il faut le dire, n'absorbaient pas toute la vie du curé Auclair. De la construction de son église à celle de l'hospice Auclair, et d'ailleurs dans la suite et tant qu'il en eut la force, ce directeur d'oeuvres fut avant tout un directeur d'âmes. Le premier debout, c'est lui qui toujours disait la première messe. Assidu au confessionnal, prêchant plus souvent qu'à son tour, sans parler de ses "annonces" qui valaient des sermons, à cinq ou à six messes chaque dimanche, donnant parfois, lui seul, ses retraites de carême, recevant à son bureau tous ceux qui venaient à lui, allant plus d'une fois jusqu'à faire personnellement la visite annuelle de toutes les familles de sa paroisse, il se dépensait sans compter pour ses paroissiens. Il ne voyageait pas beaucoup à l'extérieur, sauf rares exceptions. Il aimait le ministère auprès des âmes et s'y donnait pleinement. Ses sermons, comme ses exhortations au confessionnal, jaillissaient de source. Il était né orateur.

D'où lui vient l'idée de construire un hospice? Dans ses visites de paroisse et dans ses courses aux malades, le zélé curé Auclair avait souvent constaté que, dans sa paroisse comme ailleurs, il y avait bien des éprouvés, de vieux infirmes, de petits abandonnés et des pauvres, connus ou cachés. Il pensa fonder un hospice pour leur donner asile. Cet hospice, l'un des premiers édifices construits à Montréal en ciment et en pierres, était complètement à l'épreuve du feu. On dit qu'il devait coûter à la paroisse au delà de 150,000\$.

L'épreuve... Il la connut ... en cette nuit du 29 janvier 1898: un violent incendie rasa l'église, la chapelle et le presbytère. Une perte de 100,000\$, et au-delà. En plus de cela, qu'on se souvienne qu'à son arrivée, il y avait une dette de 64,000\$.

Pour personne, cependant, le malheur qui frappait la paroisse n'était plus accablant que pour le curé Auclair... Le lendemain, il était debout... mais au fond, il ne s'est jamais complètement relevé de ce malheur. L'incendie de son église, de sa chapelle et de son presbytère l'avait à jamais blessé au coeur. Toutefois, curé, marguilliers et syndics se mirent à l'oeuvre pour reconstruire, et à Noël 1902, on dit la première messe dans la nouvelle église.

La population augmentait sans cesse, et le ministère paroissial devenait de plus en plus absorbant. Le curé Auclair, qui approchait maintenant la soixantaine, continuait, en dépit de nombreuses affaires, de ses constructions, des charges qu'il avait assumées, spécialement pour maintenir son hospice, d'être le premier debout, et, tout le jour, tout à tous.

Le 14 octobre 1899, la propriété de l'hospice Auclair avait passé des mains de son fondateur à celles de ses premières gardiennes: Les Soeurs de la Providence... Mais le fondateur avait dû garder pour lui-même une grosse partie de la dette. À cela se joignaient les dettes qu'il n'avait pu éviter à la Fabrique pour mener à terme les constructions et aménagements de l'église et pour lesquels il avait fallu emprunter sur billets. Ce qu'il en a subi des tourments, le pauvre, avec ces échéances de billets tant pour l'hospice que pour l'église.

Le 11 novembre 1905 marquait ses 25 ans comme curé de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste. On lui fit de belles fêtes. Cinq ans encore, c'est-à-dire jusqu'en décembre 1910, il devait continuer à administrer sa paroisse. Il ne perdait pas courage, malgré les difficultés d'affaires dont nous avons parlé. Mais il était visible que ses forces diminuaient. Soudain, le 18 décembre 1910, à 64 ans, le curé était frappé de paralysie, et, bientôt, transporté à l'Hôtel-Dieu, où il séjourna quelques semaines.

Deux mois plus tard, Monsieur le Curé se voyait forcé de donner sa démission. Il s'en alla vivre, plutôt survivre, et puis mourir chez son frère, l'abbé Zéphirin Auclair, curé à Saint-Polycarpe-de-Soulanges. Il vécut là huit à neuf mois. Certes, il y fut entouré des soins les plus affectueux, mais il y a largement souffert. Il a souffert de son inactivité forcée, il a souffert de l'état de gêne et de pauvreté réelle auquel il était personnellement réduit. Il a souffert surtout parce qu'il n'avait pas eu le temps de payer toutes ses dettes. Une dernière épreuve l'attendait: c'était celle d'un appel téléphonique d'un journaliste lui annonçant que l'église de Saint-Jean-Baptiste brûlait. C'était le 27 juin 1911.

Enfin, le 11 décembre 1911, une seconde attaque de paralysie le conduisait au tombeau. Ses funérailles eurent lieu à Saint-Polycarpe. Il n'y eut pas d'oraison funèbre; il n'en avait pas besoin. C'est à Saint-Polycarpe également, sous le chœur de l'église, que le regretté curé Magloire Auclair dort de son dernier sommeil, où, quatre ans plus tard, son frère Zéphirin viendra le rejoindre. Devant l'autel de la Vierge, sur le mur de la vieille église, un modeste marbre conserve leur souvenir à tous deux.

Au bas du portrait-souvenir distribué dans la famille et à quelques intimes, nous avons écrit nous-mêmes:

“ Il a aimé les oeuvres de Dieu et s'y est dévoué sans compter: fondation de paroisse, construction d'église et d'école, organisation de tout genre, érection d'un hospice qui porte son nom... tout lui avait réussi jusqu'au terme de sa longue carrière. Mais à la fin, Dieu a voulu que sa force vacille, que sa voix se taise, que son bras se paralyse. Ses travaux et ses oeuvres restent, mais lui est mort, écrasé par la douleur. Dans le silence de sa retraite, il a mêlé ses larmes avec ses prières. Dieu, qui est juste, l'aura reçu en Sa miséricorde, parce qu'il fut pieux et bon pour les pauvres.”(1)

E

xpansion
et
rayonnement

1878-1890



Annexion de territoire. Construction d'un jubé et achat d'une cloche.

Vu l'annexion à Saint-Lazare d'une partie du rang Saint-Dominique et de la Petite-Côte-Saint-Louis, territoire appartenant auparavant à Saint-Joseph-de-Soulanges (Les Cèdres), on décide, le 6 janvier 1878, de construire un jubé dans l'église, afin d'y installer de nouveaux bancs. C'est le 10 mai de la même année qu'a lieu l'érection du Chemin de la Croix à l'intérieur de l'église. Le 24 juillet, bénédiction solennelle de la première cloche de l'église; Mgr C.-Édouard Fabre, évêque de Montréal, avait autorisé M. l'abbé T. Brassard, curé de Vaudreuil, à procéder à la cérémonie.

Acquise d'un fondeur de Londres et défrayée par les contributions des paroissiens, la cloche pèse 1966 livres et porte les noms de Marie, Joseph, Lazare.

Bénédition du cimetière

Le 10 novembre 1878, un très grand nombre de paroissiens se réunissent pour assister à la bénédiction du cimetière de la paroisse Saint-Lazare, par M. le Chanoine H. Moreau. Le 20 décembre, on décide de construire une sacristie convenant à l'ensemble de l'établissement religieux.

Générosité des paroissiens

En feuilletant cet ouvrage, le lecteur sera à même de constater la grande générosité des paroissiens de Saint-Lazare. Le fait suivant en démontre une première évidence.

Dans une lettre adressée le 16 mars 1880 à toutes les paroisses du diocèse de Montréal, Mgr Fabre sollicite de ses ouailles une aide pécuniaire afin de sortir d'embarras financier la Corporation Episcopale du diocèse de Montréal. La Fabrique de Saint-Lazare s'engage à offrir une somme de 100,00\$, à raison de 4 versements annuels de 25,00\$. Puis une liste de souscriptions volontaires est ouverte. Au moins cinquante paroissiens font don de montants s'échelonnant de 1,00\$ à 10,00\$ pour atteindre un total de 310,00\$, somme astronomique pour l'époque.

En 1880, avec seulement un dollar en poche, on aurait pu se procurer de nombreux biens de consommation. Pour mieux percevoir cette réalité, examinons le document à la page suivante :

Recettes.	
Par avoir de son prédécesseur	\$ 7.04
Par sépultures de l'année 1878	4.25
" " " " 1879	20.35
Par services et sépultures de l'année 1880.	29.98
Par mariages	9.40
Par 6 ^{des} messes	16.80
Par cierges	23.61
Par dires	10.09
Par revenu pour le loyer des bancs.	615.85
Par quête dans l'église	21.99.
	<u>\$ 758.85</u>

Dépenses.	
Payé au chantre	\$ 66.60
" " bedeau	38.00
" à l'organiste	4.00

Parvenir à recueillir des dons pour un montant de 310,00\$, voilà un véritable exploit.

* Rond-point: place circulaire d'où rayonnent plusieurs allées. Il s'agit ici du sanctuaire dans l'église.

Un rond-point* remplacera la sacristie

Dès le début de l'érection de l'église, Monsieur l'entrepreneur Joseph Rozon avait suggéré aux Syndics que l'ensemble serait plus harmonieux si on construisait un rond-point en lieu et place de la sacristie. Les Syndics optent pour le rond-point. Et qu'adviendra-t-il de la sacristie? Il faudra en ériger une de toute évidence. Mais comment y arriver sans alourdir la charge financière des braves paroissiens de Saint-Lazare? En effet, le changement dans le plan initial provoquera des déboursés supplémentaires. Si bien que les prévisions budgétaires auront atteint leur sommet lorsque sera terminé le célèbre rond-point. Non seulement il ne restera plus de fonds pour la construction de la sacristie, mais les Syndics se verront contraints de rayer certains projets prévus initialement, soit une cuisine attenant au presbytère, une laiterie, une glacière, une armoire, une porcherie et autres dépendances.

Monsieur le Curé Magloire Auclair réunit ses marguilliers et leur propose la solution suivante:

La Fabrique érigera à ses frais la sacristie. Elle verra également à défrayer les coûts de la cuisine, de la laiterie, de la porcherie et des autres aménagements curiaux.

Messieurs les Marguilliers acceptent unanimement la proposition de Monsieur l'abbé Auclair et ils autorisent leur curé à emprunter les sommes nécessaires à la réalisation du projet.

Mgr Charles-Édouard Fabre, évêque de Montréal, entérinera la résolution le 20 décembre 1878. Quant au montant des dépenses, nous reproduisons des extraits d'états de compte des années 1879 et 1880, tels que rédigés dans le premier livre des délibérations de la Fabrique en pages 25 et 33.

p.25 Reddition des comptes pour l'année 1879:

À M. Rozon,	
Paiement de la sacristie:	250,00\$
Pour la cuisine:	345,00\$
Pour la porcherie:	53,96\$
Pour la laiterie et la glacière:	62,00\$
Pour diverses dépenses nécessaires: (Probablement autres dépendances curiales)	345,16\$

p.33 Reddition des comptes pour l'année 1880:

Paiement de la sacristie	
À M. Rozon	120,00\$
Grand total:	1 ,176.12\$

Érection civile de la paroisse et nouvelle annexion

Avant d'aborder l'historique de l'érection civile, tâchons d'expliquer avec le plus de clarté possible en quoi consiste cette démarche.

Toute érection canonique a pour effet de créer une nouvelle paroisse religieuse. Une érection civile est la reconnaissance civile du décret canonique. En voici le processus:

Dix, ou la majorité des francs tenanciers, demandent aux Commissaires civils la reconnaissance du décret canonique. Un délai de trente jours est accordé à ceux parmi les paroissiens qui pourraient s'opposer à la requête. S'il n'y a pas d'opposition et si les Commissaires acceptent la dite requête, leur Secrétaire transmet au lieutenant-gouverneur une copie du décret canonique et un certificat, dûment signé par le Secrétaire, attestant l'absence d'opposition. Il joint à ces documents le plan et la description de la nouvelle paroisse.

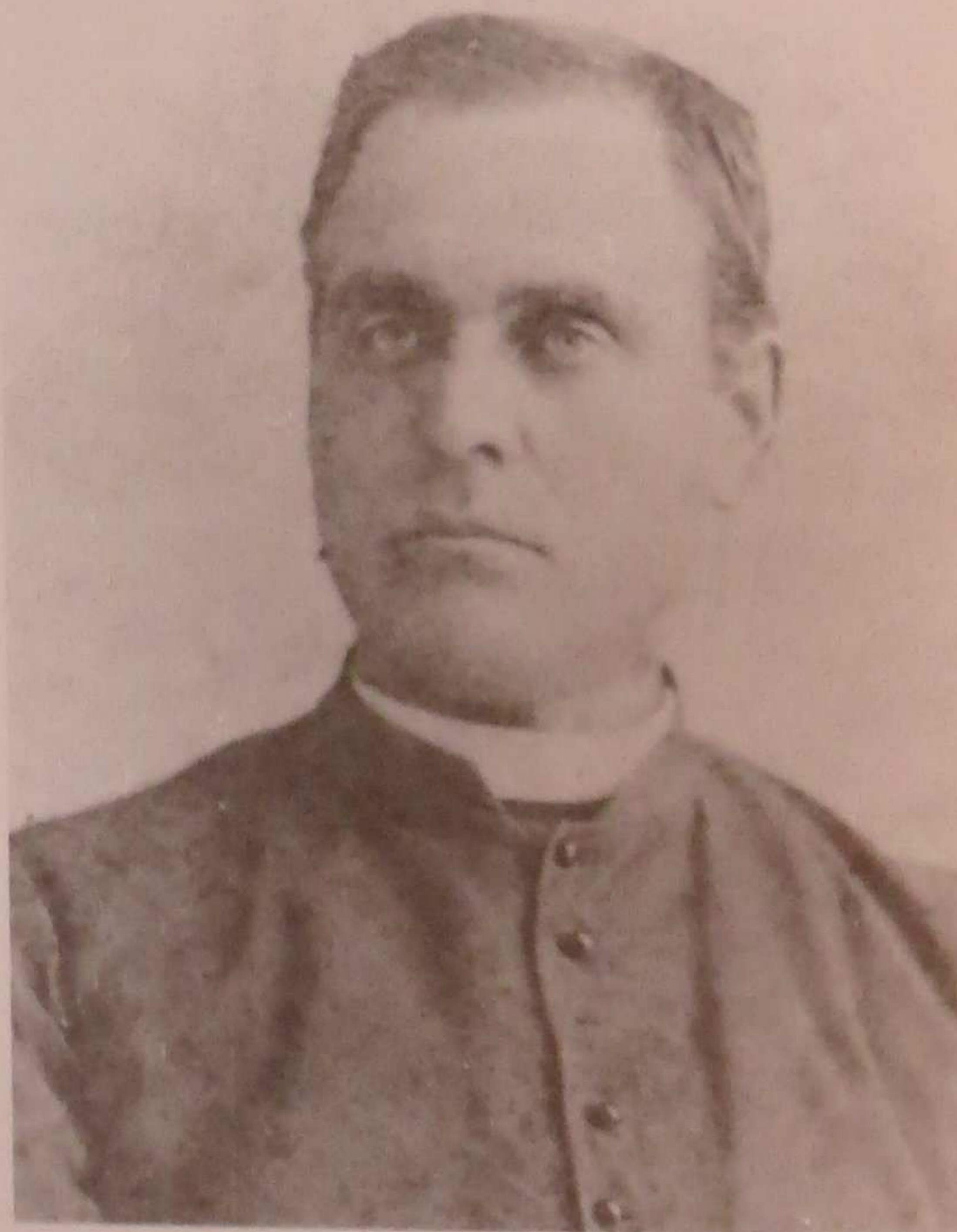
Sur réception de toutes les pièces justificatives, le lieutenant-gouverneur proclame, sous le grand sceau, la reconnaissance civile de la paroisse: C'est l'érection civile.(1)

Lors donc, le 14 novembre 1882, par ordre de l'honorable Théodore Robitaille, lieutenant-gouverneur de la Province, Monsieur J. Blanchet, assistant-secrétaire, procède à l'érection civile de la paroisse de Saint-Lazare et décrète l'annexion d'une partie de Saint-Joseph-de-Soulanges.

Extraits du Code des fabriques, Wilson & Lafleur, Mtl. 1953



1



2

1 & 2 (Photo 1) M. le Curé Isaie Dozois, (1880-1882) et (Photo 2) M. le Curé Alfred-Louis Charbonneau (1882-1886). Malgré leur court ministère à Saint-Lazare, ces deux prêtres ont pu mener à bonne fin l'ensemble des mécanismes reliés à l'érection civile de la paroisse.

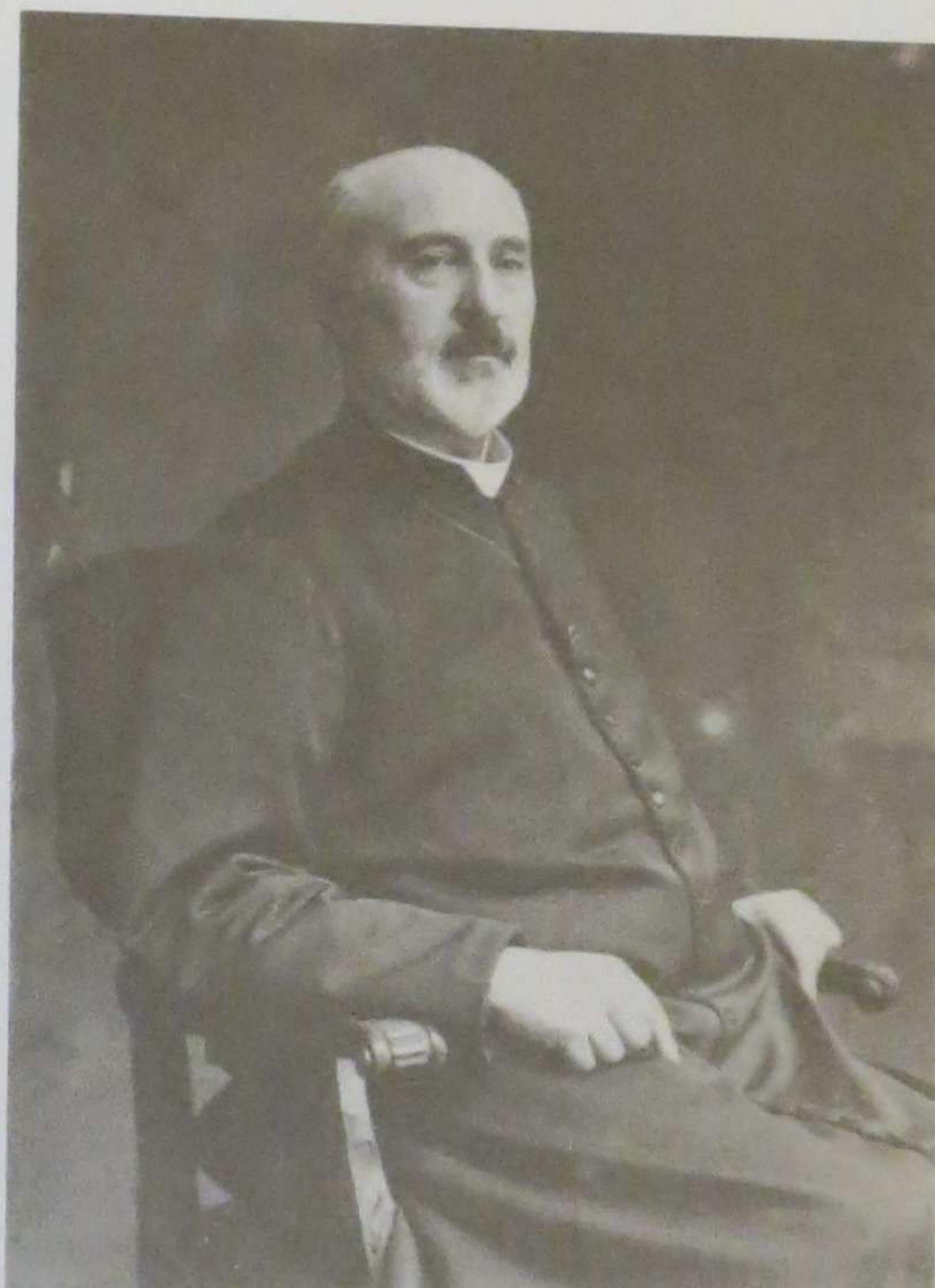
* L'original de l'érection civile et de l'annexion à la paroisse Saint-Lazare a été publié dans la Gazette officielle de Québec, le 18 novembre 1882. Toutes ces démarches ont été menées à bonne fin grâce aux efforts de M. le Curé Isaïe Dozois (1880-1882) et de son successeur, M. le Curé Alfred-Louis Charbonneau (1882-1886).

Le territoire annexé est décrit comme suit:

- . Vers le nord, par la Grande Ligne Seigneuriale de Vaudreuil;
- . Vers le nord-est, par la continuation du Grand Chemin de la Côte-Saint-Louis de Soulanges;
- . Vers le sud-est, par le chemin du Petit-Saint-Louis;
- . Une partie de la terre de M. Olivier Dupont, cadastre no 83 de Saint-Joseph-de-Soulanges;
- . Une partie de la terre de M. Michel Dupont, cadastre no 45 de Saint-Joseph-de-Soulanges;
- . Vers le sud-ouest, une partie de la paroisse de Saint-Clet et une partie de Saint-Ignace-de-Côteau-du-Lac;
- . Enfin, une partie d'une portion divisant le rang Saint-Louis de la concession nord du rang Saint-Dominique *.

Construction d'un chemin couvert

Monseigneur Fabre autorise la Fabrique de St-Lazare à construire un chemin couvert reliant l'église à la sacristie. L'approbation est signée le 16 février 1887. Le contrat de construction est donné à M. Joseph Rozon, entrepreneur de Saint-Lazare.



Monsieur l'abbé J.-Rémi Chaput, curé de 1886 à 1892. Il supervisa la construction du chemin couvert reliant l'église à la sacristie.

Pour des raisons inconnues, les travaux de construction n'avancent pas au rythme souhaité. Le 20 novembre 1887, une assemblée des marguilliers est convoquée par M. le Curé J.-Rémi Chaput. Il est décidé à l'unanimité d'approuver le protêt dressé le 22 octobre dernier par M. le notaire F.-D. Turcotte. L'acte notarié enjoignait Monsieur Rozon de terminer dans un délai de quinze jours les travaux du chemin couvert. C'est encore à l'unanimité qu'on autorise Messieurs les marguilliers Joseph Chevrier et Clovis Montpellier à poursuivre en dommages le dit Rozon (sic) pour son retard et le refus de se conformer au protêt qui lui a été signifié. L'avocat F.-C. Archambault est nommé pour représenter la Fabrique dans les procédures à entamer vis-à-vis l'entrepreneur, si ce dernier ne termine pas les travaux dans les huit prochains jours.*



* Il appert que Monsieur Rozon aurait fait preuve de diligence. Le livre des débats ne le signale pas, mais nous pouvons en vérifier l'affirmation en examinant la reddition des comptes en date du 6 janvier 1888. Dans la colonne des dettes passives de la Fabrique, on peut lire l'item suivant:

Dettes ne portant pas intérêt:
À Jos. Rozon, balance sur chemin couvert: 200,00\$

La dîme

Afin de contribuer à l'entretien du curé, un montant était versé annuellement par les paroissiens. La dîme - du latin décima, dixième - est un impôt perçu sur la récolte de chaque agriculteur. Originellement, le fermier versait la dixième partie de chaque minot récolté. Par la suite, la dîme prélevée atteignit des taux variables, dépendant de la richesse ou de la prospérité du temps.

Le curé lui-même prélevait cet impôt. Une partie du montant servait à payer son salaire. Le reste était employé à rétribuer le personnel: vicaire, bedeau, ménagère, et à défrayer les montants qu'occasionnait l'entretien général du presbytère.

Pour les besoins du lecteur, nous reproduisons à la page suivante l'état des contributions en dîmes versées par un paroissien de Saint-Lazare sur une période de douze ans (1887 à 1898 inclusivement).

Dans ce tableau, on note qu'un montant en argent plutôt qu'en grains a été versé lors des années 1894, 1895 et 1897. Les lignes qui suivent en projettent un certain éclairage.

Photo de M. Octave Martel. Monsieur Martel fut le principal artisan de l'érection de la première église. Maître-charpentier, ses talents de constructeur lui valurent la considération de l'entrepreneur, M. Joseph Rozon.

DOIT									Julien Champagne et fils								AVOIR	
ANNEE.	Blé.	Pois.	Avoine.	Orge.	Sarrasin.	Gabourage.	Blé d'Inde.	Lentilles.	Blé.	Pois.	Avoine.	Orge.	Sarrasin.	Gabourage.	Blé d'Inde.	Lentilles.		
1887								seigle			3m		2m			seigle		
1888											1 1/2 pour		1 1/2		2 poches	2 1/2 m		
1889																1/2		
1890			1/2					1/2			1/2		4			1		
1891											1		4			1		
1892			+					1					4					
1893											2		3			3/4		
1894											\$ 4.25							
1895											\$ 4.00							
1896											3		8 1/2					
1897											\$ 3.50							
1898											4 1/2		6			1/2 m		

Gabourage: Nous avouons humblement notre ignorance en ce qui concerne ce produit agricole. Aucun dictionnaire consulté ne contenait ce mot. Nous avons poursuivi nos recherches auprès d'anciens agriculteurs; nul d'entre eux n'a pu éclairer notre lanterne.

Quelques cultivateurs pouvaient se voir dans l'incapacité de payer la dîme. La grêle, une tornade, la sécheresse ou l'inondation, voilà autant d'éléments susceptibles de compromettre une récolte. Impossible donc cet automne-là d'acquitter ses redevances au curé de la paroisse. Autre élément pertinent, les paroissiens de Saint-Lazare n'étaient pas tous des paysans. Certains étaient artisans; d'autres, de simples salariés à la journée. Cette catégorie de gens se trouvait de ce fait affranchie du paiement de la dîme en grains.

Afin d'établir une juste répartition des frais d'entretien du curé, l'archevêque de Montréal, Mgr Charles-Ed. Fabre, dans une lettre adressée le 8 juillet 1888, enjoint tous les paroissiens de Saint-Lazare de payer la dîme, que ce soit en grains ou sous forme de versements monétaires.

La famille Campeau, qui en 1894, 1895 et 1897, versa des montants en espèces, fut probablement affectée par de piètres rendements agricoles. Telles sont du moins les conclusions qu'on peut en déduire à l'analyse du tableau.

L'obligation morale de payer la dîme existe toujours. On trouvera ci-contre une copie du message adressé aux paroissiens de Saint-Lazare au début de l'automne 1986. Dans cette lettre, Monsieur le Curé Gérald Sareault et le Conseil de Fabrique de Saint-Lazare expliquent avec beaucoup de clarté les avantages pour un catholique de payer la dîme et, question de rassurer tout le monde, le bon usage qu'on fait des sommes versées.

*Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,*

En ce début d'automne 1986, nous nous permettons de venir vous rencontrer et vous saluer par le biais de cette lettre. Nous tenons aussi à vous remercier pour votre appui et votre participation à la vie communautaire de la Paroisse catholique de Saint-Lazare. À chaque automne, vient aussi pour nous le temps de renouveler notre invitation auprès de tous les paroissiens (nes) à verser la dîme. La dîme est le support pastoral que chaque personne majeure est invitée à verser chaque année, à la paroisse dont elle est membre. La dîme constitue avec les quêtes du dimanche, les principales sources de revenus pour la paroisse. Notre invitation s'adresse à tous les catholiques de la paroisse. Même si certains fréquentent peu ou pas l'église, cela ne veut pas dire qu'ils n'auront pas besoin de l'église à un certain moment pour des services qu'elle offre: service de bureau, réception des sacrements de baptême, mariage, pardon, confirmation, funérailles, communion des enfants, catéchèse pour les enfants qui se préparent aux sacrements, rencontres de clubs sociaux, oeuvres, etc... Notre église se doit de se maintenir disponible; mais n'est-elle pas aussi en droit de compter sur l'appui de tous?

À chaque année, des réparations s'imposent afin de garder ces lieux agréables, propres et sécuritaires. Nous aurons à changer des fenêtres au sous-sol qui datent de 40 ans déjà. Votre support annuel sert à des fins semblables et aussi à payer le chauffage et autres dépenses courantes. Le montant de la dîme a été révisé par l'évêque du diocèse, Mgr Robert Lebel, le 8 octobre 1985. Le montant fixé est de \$40.00 par couple ou \$20.00 par personne ayant 18 ans et plus; ce qui fait une moyenne de \$0.05 par jour et une augmentation inférieure à 5%, ce qui est beaucoup moins que la croissance de l'indice du coût de la vie.

(2) Extrait du 1er Livre des débats, p.90.

(1) Idem, p.105

L'argent perçu appartient à la Fabrique et non au curé. Ce dernier reçoit un salaire de \$8,500. par année de la Fabrique. Ce salaire est le même pour tous les prêtres du diocèse.

Le conseil de Fabrique de notre paroisse, composé de six marguilliers et du curé, désire laisser chacun et chacune de vous juger de ce qu'il (elle) peut faire en justice. Vous connaissez votre situation financière; à vous d'en juger.

Samedi le 11 et dimanche le 12 octobre, après la messe, il y aura un endroit à l'église ou au sous-sol pour ceux et celles qui aimeraient payer leur dîme. Des personnes vous accueilleront et vous remettront un reçu. Ceci permettra à nos bénévoles de faire la collecte plus rapidement aux maisons.

Pour ceux et celles qui n'auraient pas eu la possibilité de le faire, des personnes bénévoles passeront chez vous durant la semaine du 13 au 20 octobre. Elles seront identifiées. Nous vous demandons de les accueillir avec courtoisie et charité. Ces personnes sont bénévoles et donnent de leur temps.

Vous pouvez aussi, si vous le désirez, envoyer votre montant par la poste ou encore venir au presbytère. Un reçu vous sera remis.

Je vous remercie à l'avance de votre accueil et de votre réponse. Si nous voulons garder notre église belle et propre, cela dépend de chacun, chacune de nous.

*Le conseil de Fabrique,
Claude Turcotte - Alain Gareau -
Réjean Boileau - André Asselin -
Johnny Fréchette -
Roger Fournier
Gérald Sareault, ptre.*

Naître et mourir à crédit

On ne soulignera jamais assez le dénuement dans lequel se retrouvaient parfois bon nombre de paroissiens et leur incapacité d'acquitter les frais encourus lors de certaines cérémonies liturgiques. Malgré toute la bonne volonté, c'est souvent à crédit qu'on baptisait les nouveau-nés ou qu'on enterrait les disparus. À la suite d'une lettre émanant de l'archevêché de Montréal en date du 13 juillet 1889, les marguilliers de la paroisse de Saint-Lazare décident à l'unanimité des voix que:

" conformément à l'ordonnance de Mgr Fabre, ceux qui auront besoin de crédit pour les funérailles et autres services, devront:

1. fournir une caution les obligeant solidairement;
2. signer un billet portant intérêt après les trois premiers mois expirés."(1)

Quelque deux ans et demi plus tard, l'assemblée des marguilliers décidait d'intenter des poursuites contre les personnes endettées envers la Fabrique depuis plus d'une année.(2)